



Commune de Vully-les-Lacs

Publication communale

No 2 – 25

- **Séance du Conseil communal du 14 mars 2025 à suivre en direct**

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs tiendra sa prochaine séance le vendredi 14 mars 2025 à 17h00 au Parlement vaudois à Lausanne. A cette occasion, il sera possible de suivre cette séance en direct sur Internet avec un lien disponible sur le site de la Commune (<https://vully-les-lacs.ch>) à la page des Actualités et sur celle dédiée au Conseil communal. Nous vous invitons à suivre les débats et les décisions de votre organe législatif.

- **Office du tourisme de Vully-les-Lacs**

Au début du mois, un changement organisationnel a été effectué dans la gestion du tourisme de la commune. En effet, les activités opérationnelles ont été déléguées à un prestataire professionnel régional, Morat Tourisme. Par ce changement stratégique, nous voulons renforcer les liens avec les acteurs régionaux du tourisme (Région des Trois-Lacs, Région Lac de Morat et les structures touristiques voisines) indépendamment des langues et des frontières cantonales. Nous désirons également mieux appuyer les acteurs économiques et associatifs locaux dans la promotion de leurs produits. En outre, l'accès à des compétences plurielles nous permettra de renforcer notre présence et notre support lors des événements locaux.

Ce changement n'a aucune conséquence sur le suivi local des activités gérées par Vully-les-Lacs Tourisme. En effet, les coordonnées téléphoniques 026 520 75 20 (lundi au vendredi), e-mail (tourisme@vully-les-lacs.ch), site internet (vully-les-lacs.ch/tourisme, en cours d'adaptation) restent les mêmes et le bureau du tourisme reste également localisé dans le bâtiment communal à Salavaux (ouverture en basse saison les mercredis de 14h à 17h et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler la prochaine manifestation des « Fontaines pascales » du 12 au 26.04.2025 qui embellit notre belle commune grâce aux talents de décorations des nombreuses équipes locales investies. Le 27.04.2025 aura lieu le SlowUp Lac de Morat. Beaucoup de stands sont déjà annoncés. Des places sont encore disponibles.

- **Tour de Romandie**

Le tour de Romandie passera dans notre Commune le 30 avril 2025. Des informations supplémentaires vous seront transmises ultérieurement.

- **Avis de pose de signalisation et de marquage de zones 30 km/h**

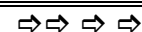
Des zones 30 km/h seront installées ces prochaines semaines dans les quartiers résidentiels suivants : à Constantine (Rte de Bellevue et Ruelle du Four), à Cotterd (Ch. des Vignes et Imp. des Rintzes) et à Salavaux (Quartier des Morteys et Rue des Savoies [vers les appartements protégés et l'EMS]). Nous vous prions de vous référer aux nouvelles signalisations mises en place.

- **Registre des chiens**

Selon la loi sur la police des chiens du 31 octobre 2006, article 9, tous les propriétaires de chien sont tenus de déclarer leur animal à l'administration communale dans les deux semaines qui suivent son acquisition.

Le passeport du chien ainsi que son numéro de puce doivent être présentés à l'accueil du bureau communal lors de l'inscription.

De plus, une annonce doit également être faite en cas de donation ou de décès du chien.



- **Démarchage à domicile : quelques conseils**

La fin de l'hiver et le retour des beaux jours annoncent la reprise des activités de démarcheurs itinérants auprès de la population. Différents services sont proposés tels que le nettoyage des façades, de la toiture, des dalles de jardin, l'exécution de travaux de terrassement, de peinture, de traitements anti-mousses ou encore de goudronnage.

Parfois, des démarcheurs peuvent se montrer pressants, surtout à l'endroit de personnes âgées. Pour prévenir d'éventuelles déconvenues lors de la réalisation de ces travaux, les conseils suivants peuvent être donnés :

- Ne laissez pas des démarcheurs s'introduire chez vous.
- Demandez aux personnes qui se présentent à votre domicile de s'identifier par leur nom propre ou par celui de leur entreprise.
- Exigez un devis clair par écrit avant la réalisation de travaux et ne versez pas d'acompte.
- Soyez attentifs aux conditions dans lesquelles les travaux seront réalisés. Demandez des précisions à ce propos. Les normes légales et en particulier environnementales doivent être respectées.
- N'hésitez pas à faire appel à la police en cas de problème.

- **Désaffectation partielle du cimetière de Chabrey**

Conformément aux dispositions de l'art. 70 du Règlement cantonal du 12.09.2012 sur les décès, sépultures et les pompes funèbres, la Municipalité de Vully-les-Lacs informe le public ainsi que les personnes concernées que les emplacements suivants seront désaffectés à partir du 20 août 2025 :

- **Allée centrale côté Est comprenant les tombes portant les numéros 63 à 116.**

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Les familles désireuses de reprendre les monuments funéraires, les entourages ou les objets de garniture des tombes, peuvent en faire la demande, par écrit, auprès de la Municipalité de Vully-les-Lacs d'ici au 20 août 2025.

A l'expiration de ce délai et conformément aux dispositions de l'art. 72 du règlement précité, la Municipalité en disposera librement.

La liste des tombes à désaffecter peut être consultée auprès du greffe municipal.

- **Une carte pour la mobilité douce**

La Coreb, met à disposition sur son site internet :

<https://map.cartobroye.ch/SIT/easy/public/portal/CartoBroye>

une carte offrant les différentes opportunités d'utilisation pour la mobilité douce.

Salavaux, le 4 mars 2025

La Municipalité

Horaire :	LU :	8h30 - 11h30 (guichet et téléphones)	14h00 - 16h00 (téléphones uniquement)
	MA :	matin fermé	14h00 - 16h00 (téléphones uniquement)
	ME :	8h30 - 11h30 (guichet et téléphones)	Fermé
	JE :	8h30 - 11h30 (guichet et téléphones)	14h00 - 17h00 (guichet et téléphones)
	VE :	Fermé	

Nous vous accueillons également en dehors de ces heures sur rendez-vous

Administration communale, Route d'Avenches 11, 1585 Salavaux
Téléphone : 026 677 30 03 mail : info@vully-les-lacs.ch